

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة الفلاحة والتنمية الريفية و الصيد البحري

Ministry of Agriculture, Rural Development and Fisheries

CABINET

COMMUNICATION AND INFORMATION CELL



الديوان

خلية الإعلام و الاتصال

Press review مجلة الصحافة



<https://madr.gov.dz>

Ministerial activities

Saison agricole 2026-2027

Khaldi souligne l'importance de renforcer l'accompagnement des agriculteurs et d'élargir les superficies emblavées en céréales



ALGER - Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a souligné, lundi à Alger, l'importance d'une mobilisation totale pour garantir la réussite de la saison agricole 2026-2027, tout en assurant et en renforçant l'accompagnement des agriculteurs et en leur accordant toutes les facilités nécessaires.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les directeurs des services agricoles de wilaya, consacrée à la préparation de la nouvelle saison agricole, le ministre a insisté sur la nécessité d'œuvrer au soutien des agriculteurs à travers l'orientation et l'accompagnement technique afin d'assurer la réussite de la nouvelle saison agricole, notamment la campagne labours-semailles.

Il a, dans ce cadre, précisé que les objectifs fixés consistent essentiellement à élargir les superficies consacrées à la céréaliculture, à introduire de nouvelles variétés de blé et à élaborer une cartographie agricole des différentes régions du pays, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relative à l'élaboration d'une politique agricole nationale reposant sur une cartographie scientifique précise.

S'agissant de la campagne labours-semailles 2026-2027, le ministre a relevé l'importance d'œuvrer à promouvoir et à protéger l'agriculteur, en tant que partenaire clé et catalyseur de la chaîne de production, en mettant à sa disposition tous les moyens nécessaires, notamment les semences, les engrais, la mécanisation, les équipements et le financement, tout en élargissant les superficies cultivées, en vue d'augmenter la production.

Il a également appelé à accorder une attention particulière à la qualité et à l'amélioration des rendements à l'hectare, à travers la maîtrise de l'itinéraire technique et de la qualité des semences et des engrais, ainsi qu'à l'exploitation de données et d'informations précises, soumises aux exigences de responsabilité et de redevabilité, dans le cadre du système national de données agricoles.

Dans ce contexte, le ministre a appelé à un lancement précoce de la préparation du sol pour tirer profit des premières pluies, au semis en temps opportun, ainsi qu'au respect de l'itinéraire technique et à la préparation à l'irrigation d'appoint.

Recensement des terres non exploitées et leur intégration au Système national d'information agricole=

M. Khaldi a également évoqué le foncier agricole, relevant que "les vastes surfaces agricoles demeurent chaque année en jachère, une situation qui est inacceptable", annonçant à ce propos qu'il sera procédé à un recensement exhaustif des terres non exploitées en vue de leur intégration dans le Système national d'information agricole (SNIA), conformément à une approche progressive et équitable, tout en accompagnant et en encourageant les investisseurs notamment dans les régions du Sud.

Par ailleurs, le ministre a souligné que le président de la République a fait de la question de la sécurité alimentaire l'une des plus grandes priorités nationales et un pilier fondamental de la souveraineté nationale, notant que les instructions données lors de la dernière réunion du Conseil des ministres constituent, pour le secteur, "une feuille de route claire afin de réaliser cette vision stratégique".

Il a, à cet effet, mis en avant les atouts dont dispose l'Algérie pour relever le défi de la sécurité alimentaire, grâce aux étendues de terres arables, de l'expertise agricole et de l'encadrement administratif et technique, appuyés par un vaste réseau d'instituts et d'organismes de recherche. S'agissant du financement, M. Khaldi a indiqué qu'il a été convenu de maintenir le dispositif du crédit agricole « Rfig » au profit des agriculteurs touchés par les catastrophes naturelles, ajoutant que des réunions hebdomadaires seront organisées afin d'assurer le suivi des dossiers de crédit, de lever les obstacles entravant leur traitement et de renforcer les actions de sensibilisation à l'assurance agricole.



lundi 28 septembre 2026 15:59

La révision attendue de la loi d'orientation agricole, un "tournant" dans le secteur



ALGER - Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Sid Ali Khaldi, a souligné, lundi à Alger, l'importance de la révision de la loi d'orientation agricole récemment ordonnée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, estimant qu'elle marquera un "tournant" dans le secteur.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de sa rencontre avec les directeurs des services agricoles au niveau des wilayas, dans le cadre des préparatifs pour la saison agricole 2026-2027, le ministre a indiqué que "la révision de la loi d'orientation agricole, qui associera l'ensemble des acteurs concernés, marquera, sans nul doute, un tournant dans le secteur, permettant de s'adapter aux évolutions en cours dans le domaine agricole", soulignant que "la filière céréalière est au cœur de cet enjeu, car elle représente la base de l'alimentation des Algériens tout en pesant sur la facture d'importation".

"Chaque quintal produit est un quintal de moins importé, mais surtout une devise économisée, un revenu décent généré pour nos agriculteurs et des emplois supplémentaires créés pour nos enfants", a-t-il soutenu.

Il s'agit d'un "enjeu de souveraineté" qui exige la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour accompagner les agriculteurs et les producteurs et les encourager à augmenter la production et le rendement, a insisté le ministre, soulignant que l'Algérie a tout le potentiel pour relever ce défi : de vastes étendues de terres fertiles, une expertise agricole et un encadrement administratif et technique dans chaque wilaya et chaque commune, et des instituts de recherche développés.

Evoquant les objectifs de la nouvelle saison agricole, M. Khaldi a notamment cité l'élargissement des superficies cultivées en céréales, l'introduction de nouvelles variétés de blé et l'élaboration de la carte agricole, conformément aux hautes instructions du président de la République.

LE JEUNE INDEPENDANT

Page : 04

CAMPAGNE AGRICOLE 2026-2027

Khaldi appelle à mobiliser tous les moyens

LE MINISTRE de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a insisté, hier à Alger, sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour assurer la réussite de la campagne agricole 2026-2027, en mettant l'accent sur l'accompagnement des agriculteurs, l'amélioration des rendements et l'augmentation des superficies cultivées. Intervenant lors d'une rencontre avec les Directeurs des services agricoles (DSA) des wilayas, consacrée aux préparatifs de la nouvelle campagne, le ministre a souligné la nécessité de renforcer l'accompagnement technique et l'orientation des agriculteurs, notamment pour garantir le bon déroulement de la campagne de labour-semailles.

Parmi les principaux objectifs fixés pour cette campagne figurent l'extension des superficies consacrées aux céréales, l'introduction de nouvelles variétés de blé et l'élaboration d'une carte agricole couvrant les différentes régions du pays. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à asseoir la politique agricole nationale sur une cartographie scientifique précise.

La filière céréalière constitue, selon le ministre, un enjeu majeur pour la sécurité alimentaire, compte tenu de son poids dans l'alimentation de la population et de son impact sur la facture d'importation. L'augmentation de la production nationale doit ainsi permettre de réduire les importations, d'économiser des devises, tout en améliorant les revenus des agriculteurs et en favorisant la création d'emplois.

Pour atteindre ces objectifs, Khaldi a appelé à assurer la disponibilité des différents intrants nécessaires, notamment les semences, les engrais, les équipements et les moyens de mécanisation et de financement. Il a également insisté sur l'amélioration de la qualité et des rendements à l'hectare, à travers une meilleure maîtrise de l'itinéraire technique ainsi que l'amélioration de la qualité des semences et des engrais.

Le ministre a, dans ce cadre, appelé à entamer suffisamment tôt la préparation des sols afin de profiter des premières pluies, à réaliser les semis durant la période optimale et à anticiper le recours à l'irrigation d'appoint lorsque les conditions l'exigent.

Il a également insisté sur la nécessité de renforcer la fiabilité des données agricoles, en s'appuyant sur des informations précises et soumises aux principes de responsabilité et de reddition des comptes, dans le cadre du système national de données agricoles. De plus, le ministre a mis en avant la révision de la loi d'orientation agricole, récemment ordonnée par le président de la République. Cette révision, qui devra associer l'ensemble des acteurs concernés, devrait permettre, selon lui, d'adapter le cadre réglementaire aux évolutions du secteur et de constituer un «tournant» dans la politique agricole nationale. Le ministre a, par ailleurs, souligné l'importance du foncier agricole dans l'accroissement de la production. Il a relevé l'existence de «vastes superficies agricoles qui restent chaque année en jachère», annonçant le lancement d'un recensement exhaustif des terres inexploitées.

Ces superficies seront progressivement intégrées au système national de données agricoles, selon une approche qu'il a voulue équitable, avec un accompagnement et des mesures d'encouragement en faveur des

investisseurs, notamment dans les régions du Sud.

La sécurité alimentaire demeure, selon le ministre, une priorité nationale et un pilier de la souveraineté du pays. Les orientations arrêtées lors de la dernière réunion du Conseil des ministres constituent à ce titre une «feuille de route claire» pour le secteur.

Khaldi a estimé que l'Algérie dispose des atouts nécessaires pour relever ce défi, notamment de vastes terres fertiles, d'un savoir-faire agricole et d'un encadrement administratif et technique, appuyé par un réseau d'instituts et d'organismes de recherche.

Sur le volet financier, il a annoncé le maintien du dispositif du crédit fournisseur au profit des agriculteurs affectés par les conditions climatiques. Des réunions hebdomadaires seront également organisées afin de suivre les dossiers de crédit et de lever les éventuels obstacles à leur traitement. Le ministre a appelé, à ce titre, à intensifier les actions de sensibilisation en faveur de l'assurance agricole.

R. B.

NOUVELLE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE RESTE PRIORITAIRE

Le ministre de l'Agriculture, Sid Ali Khaldi, a assuré que la révision de la loi d'orientation agricole, qui associera l'ensemble des acteurs concernés, « marquera, sans nul doute, un tournant dans le secteur; permettant de s'adapter aux évolutions en cours dans le domaine agricole ».

■ SAMIA BOUHLALIB

La réforme du cadre juridique de l'agriculture se profile comme l'un des grands rendez-vous du secteur. Ordonnée récemment par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, la révision de la loi d'orientation agricole ouvre la voie à une nouvelle étape, avec en ligne de mire l'adaptation du secteur aux mutations en cours et le renforcement de la production nationale. Intervenant, hier à Alger, à l'ouverture d'une rencontre avec les directeurs des services agricoles des wilayas, consacrée aux préparatifs de la saison agricole 2026-2027, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a souligné la portée de cette révision, qui devra associer l'ensemble des acteurs concernés.

«La révision de la loi d'orientation agricole, qui associera l'ensemble des acteurs concernés, marquera, sans nul doute, un tournant dans le secteur, permettant de s'adapter aux évolutions en cours dans le domaine agricole», a-t-il déclaré. Au cœur de cette nouvelle dynamique, la filière céréalière occupe une place centrale.

Le ministre a relevé son importance stratégique, en tant que «base de l'alimentation des Algériens», mais aussi en raison de son impact direct sur la facture d'importation. «Chaque quintal produit est un quintal de moins importé, mais sur-

Pour le ministre, l'accroissement de la production céréalière dépasse ainsi la seule dimension agricole, pour s'inscrire pleinement dans un «enjeu de souveraineté».



tout une devise économiisée, un revenu décent généré pour nos agriculteurs et des emplois supplémentaires créés pour nos enfants», a-t-il soutenu.

Pour le ministre, l'accroissement de la production céréalière dépasse ainsi la seule dimension agricole, pour s'inscrire pleinement dans un «enjeu de souveraineté».

Il a, à ce titre, appelé à la mobilisation de l'ensemble des moyens nécessaires, pour accompagner les agriculteurs et les producteurs, tout en créant les conditions susceptibles de stimuler la production et d'améliorer les rendements. L'Algérie dispose, selon M. Khaldi, des atouts nécessaires pour relever ce défi, notamment «de vastes étendues de terres fertiles, une expertise agricole

et un encadrement administratif et technique dans chaque wilaya et dans chaque commune», ainsi que des instituts de recherche développés.

S'agissant des priorités de la saison agricole 2026-2027, le ministre a notamment mis l'accent sur l'élargissement des superficies consacrées aux céréales, l'introduction de nouvelles variétés de blé et l'élaboration de la carte agricole, en application des hautes orientations du président de la République. À travers ces objectifs, le secteur agricole entend ainsi renforcer ses capacités productives, améliorer les rendements et consolider sa contribution à la sécurité alimentaire nationale, dans le cadre d'une réforme appelée à redéfinir les bases de son adaptation aux nouveaux enjeux.

Cette révision est accueillie par les experts du secteur comme une étape susceptible de moderniser le cadre régitant l'activité agricole et

de l'adapter aux mutations climatiques, technologiques et économiques. Elle doit notamment permettre de renforcer la planification, à partir de données précises, d'améliorer la connaissance des besoins nationaux, d'orienter les superficies cultivées, selon les spécificités des sols et des régions, tout en donnant davantage de place à la numérisation, à la recherche scientifique, à l'investissement et au développement des industries agroalimentaires.

Dans cette perspective, l'expert en agriculture, Laâla Boukhalfa, a estimé que la révision de la loi d'orientation agricole permettra de «renforcer la planification sur la base d'un diagnostic précis des potentialités et de déterminer les spécificités de chaque région», ouvrant la voie à une cartographie agricole nationale capable d'orienter les cultures vers les terres les mieux adaptées et d'améliorer ainsi

l'exploitation des terres agricoles, tout en augmentant la productivité, notamment pour les récoltes stratégiques». Il a également insisté sur la nécessité de disposer de données actualisées sur la production, estimant que le suivi régulier des campagnes agricoles, associé à la numérisation et à l'implication de l'Office national des statistiques (ONS), permettra de «constituer une base de données plus précise pour mieux déterminer les besoins et suivre l'évolution des différentes filières».

Il est important de souligner que cette révision s'inscrit dans le cadre des orientations arrêtées par le président de la République lors du Conseil des ministres du 20 septembre dernier. M. Abdelmadjid Tebboune avait alors ordonné la préparation d'une loi d'orientation agricole «plus efficace», dotée de mécanismes permettant d'affecter les superficies cultivées aux cultures annuelles en fonction des besoins, avec pour objectif de réduire les importations et de progresser vers l'autosuffisance. Il avait également donné instruction pour la mise en place d'un suivi mensuel des niveaux et des volumes de production céréalière, la numérisation immédiate du paiement des récoltes au niveau des agences régionales de l'OAIC, ainsi que le lancement d'un programme national de cartographie et d'analyse des sols.

Le chef de l'Etat avait, en outre, appelé à revoir le rôle de l'OAIC et des instituts spécialisés, et à moderniser leurs performances et à renforcer l'utilisation des eaux usées dans l'irrigation, le secteur de l'hydraulique visant la récupération de 60% de ces eaux.

S. B.

CAMPAGNE 2026-2027

De nouvelles orientations pour la céréaliculture

LA RÉFORME DU SECTEUR AGRICOLE entre dans une nouvelle phase, avec deux chantiers placés au premier plan : la révision de la loi d'orientation et le renforcement de la filière céréalière.

A l'approche de la campagne 2026-2027, les pouvoirs publics veulent traduire les orientations arrêtées au plus haut niveau en mesures concrètes sur le terrain, avec pour objectifs d'améliorer les rendements, d'élargir les superficies cultivées et de réduire la dépendance aux importations. Hier, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, a parlé d'une «étape charnière» pour accompagner les transformations du monde agricole. Il s'exprimait à l'ouverture d'une rencontre avec les directeurs des services agricoles des wilayas, consacrée à la campagne 2026-2027.

La révision de la loi, voulue par le président Abdelmadjid Tebboune, se fera «avec l'implication de l'ensemble des acteurs», pour coller aux réalités du terrain et aux attentes des agriculteurs. Au cœur de cette ambition, les céréales. «Chaque quintal que nous produisons est un quintal de moins à importer, une économie en devises, un revenu supplémentaire pour nos agriculteurs et des emplois pour nos jeunes», a résumé le ministre. C'est aussi, a-t-il insisté, un «enjeu de souveraineté». Pour la prochaine campagne, les priorités sont claires.

Il s'agit d'élargir les superficies céréalières, d'introduire de nouvelles variétés de blé et de dresser une cartographie agricole nationale, fondée sur une approche territoriale. Le 20 septembre, le chef de l'Etat a demandé une loi «plus efficace», avec des «mécanismes permettant d'affecter les superficies cultivées aux cul-

tures annuelles en fonction des besoins». Le but : réduire les importations et tendre vers l'autosuffisance, en cultivant chaque hectare utile. Il a aussi demandé un bulletin mensuel.

Les walis devront suivre de près les volumes produits, notamment en blé tendre et en blé dur. Cette orientation traduit une volonté claire : bâtir une agriculture productive et durable, sur laquelle le pays puisse compter. Dans ce sillage, Sid Ali Khaldi a présenté les grandes lignes de la saison à venir.

Premier objectif : agrandir les superficies consacrées aux céréales. S'y ajoute l'introduction de nouvelles variétés de blé, dont on attend de meilleurs rendements et une adaptation plus fine aux conditions agroclimatiques. Le ministre a insisté sur la



carte agricole nationale et sur un découpage régional plus structuré. L'idée est simple : ne plus semer partout la même chose, mais orienter

chaque culture vers la zone qui lui convient le mieux. Sur le terrain, «les préparatifs avancent bien et les agriculteurs sont pleinement mobilisés».

soutient le SG de l'union nationale des paysans algériens (UNPA), Slimane Draibine.

■ Amokrane H.

NOUVELLE LOI AGRICOLE

Les professionnels misent sur la concertation et l'accompagnement

La révision de la loi d'orientation agricole suscite des attentes dans le monde professionnel, qui y voit l'occasion d'adapter davantage le cadre réglementaire aux réalités du terrain. Pour le secrétaire général du Conseil national interprofessionnel de la filière des céréales (CNIFC), Abdelghani Benali, le texte devra notamment renforcer la concertation avec les acteurs, améliorer l'accompagnement des cultures stratégiques et donner aux producteurs des orientations plus adaptées aux spécificités de chaque région.

Pour lui, l'agriculteur doit disposer d'un message simple, régulier et adapté à sa région, afin d'appliquer les bonnes pratiques au bon moment. La recherche joue aussi un rôle clé. «Les instituts peuvent améliorer encore l'itinéraire technique

de référence, en lien étroit avec les techniciens de terrain», ajoute-t-il. Ce dialogue permanent entre chercheurs, techniciens et producteurs doit permettre de faire remonter les réalités du terrain et d'ajuster les recommandations. Sur la loi elle-même, Abdelghani Benali souligne un acquis : le texte actuel a permis d'atteindre une large autosuffisance alimentaire.

Mais le contexte évolue, entre changement climatique et tensions géopolitiques. «La nouvelle version devra reposer sur des faisabilités réelles et une large concertation», plaide-t-il. Plusieurs chantiers sont évoqués : la composition et l'action des chambres d'agriculture, la place des syndicats, le rôle des conseils interprofessionnels. Les agents de terrain et les subdivisions des directions des

services agricoles (DSA) doivent aussi disposer de moyens adaptés. «L'objectif est d'assurer un suivi permanent par le ministère, pour agir au bon moment», précise le SG du CNIFC. Sur le rôle des acteurs professionnels, Benali insiste sur la complémentarité.

«Chambres d'agriculture, syndicats et interprofessions doivent travailler ensemble, chacun dans son rôle, pour que la voix des producteurs soit entendue», défend-il. La réussite du texte dépendra, dit-il, de son appropriation par la profession. Autre levier : les analyses de sol. Les intégrer à l'itinéraire technique serait, selon lui, un atout majeur pour affiner les recommandations parcelle par parcelle.

■ A. H.

Révision attendue de la loi d'orientation agricole Un «tournant», selon le ministre de l'agriculture

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Sid Ali Khaldi, a souligné, lundi à Alger, l'importance de la révision de la loi d'orientation agricole récemment ordonnée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, estimant qu'elle marquera un "tournant" dans le secteur.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture de sa rencontre avec les directeurs des services agricoles au niveau des wilayas, dans le cadre des préparatifs pour la saison agricole 2026-2027, le ministre a indiqué que "la révision de la loi d'orientation agricole, qui associera l'ensemble des acteurs concernés, marquera, sans nul doute, un tournant dans le secteur, permettant de s'adapter aux évolutions en cours dans le domaine agricole", soulignant que "la filière céréalière est au cœur de cet enjeu, car elle représente la base de l'alimentation des Algériens tout en pesant sur la facture d'importation".

"Chaque quintal produit est un

quintal de moins importé, mais surtout une devise économisée, un revenu décent généré pour nos agriculteurs et des emplois supplémentaires créés pour nos enfants", a-t-il soutenu.

Il s'agit d'un "enjeu de souveraineté" qui exige la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour accompagner les agriculteurs et les producteurs et les encourager à augmenter la production et le rendement, a insisté le ministre, soulignant que l'Algérie a tout le potentiel pour relever ce défi: de vastes étendues de terres fertiles, une expertise agricole et un encadrement administratif et technique dans chaque wilaya et chaque commune, et des instituts de recherche développés.

Evoquant les objectifs de la nouvelle saison agricole, M. Khaldi a notamment cité l'élargissement des superficies cultivées en céréales, l'introduction de nouvelles variétés de blé et l'élaboration de la carte agricole, conformément aux hautes instructions du président de la République.

KHADLI LANCE LES PRÉPARATIFS DE LA SAISON 2026-2027

«La filière céréalière au cœur de la révision de la loi d'orientation agricole»

● Pour augmenter les niveaux de production, le ministère de l'Agriculture mise sur l'élargissement des superficies emblavées.



PHOTO : D. R.

Le ministre de l'Agriculture a réuni, hier, les cadres de son secteur

Une semaine après les instructions données par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour l'élaboration d'une loi agricole plus efficace, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, est revenu hier sur ce dossier. A l'occasion d'une rencontre avec les directeurs des services agricoles des wilayas, le premier responsable du secteur a relevé la nécessité de mettre en place cette réforme. Il a en effet souligné l'importance de la révision de la loi d'orientation agricole. «La révision de la loi d'orientation agricole, qui associera l'ensemble des acteurs concernés, marquera, sans nul doute, un tournant dans le secteur, permettant de s'adapter aux évolutions en cours dans le do-

maine agricole», a-t-il déclaré dans une allocution prononcée à l'ouverture de sa rencontre avec les directeurs des services agricoles. Une réunion consacrée à la préparation de la saison agricole 2026-2027. Et d'ajouter : «La filière céréalière est au cœur de cet enjeu, car elle représente la base de l'alimentation des Algériens tout en pesant sur la facture d'importation.» D'où, selon le ministre, la nécessité de mobiliser les professionnels de la filière et les responsables du secteur autour de cet enjeu «de souveraineté», pour reprendre l'expression du ministre. Ce dernier soutiendra, selon l'APS : «Chaque quintal produit est un quintal de moins importé, mais surtout une devise économisée, un revenu décent généré pour nos agriculteurs et des emplois supplé-

mentaires créés pour nos enfants.»

Pour augmenter justement les niveaux de production, le ministère mise sur l'élargissement des superficies emblavées.

RENFORCEMENT DE L'OAIC

Pour la saison qui s'ouvre, le département de l'Agriculture prévoit, en sus de nouveaux espaces pour la culture des céréales, l'introduction de nouvelles variétés de blé plus résistantes au changement climatique et l'élaboration de la carte agricole. Pour le ministre, l'Algérie a tout le potentiel pour relever ce défi : de vastes étendues de terres fertiles, une expertise agricole et un encadrement administratif et technique dans chaque wilaya et chaque commune, et des instituts de recherche développés. Dans

ce sillage, faudrait-il rappeler que l'amélioration de la production céréalière est liée justement, selon les experts, à l'accompagnement de l'agriculteur durant les différentes étapes de la saison, depuis le choix des semences adaptées à la nature du sol et aux conditions climatiques et la fourniture des engrais et des équipements jusqu'à la récolte. A cet effet, le renforcement du rôle de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et des instituts agricoles spécialisés dans l'accompagnement et l'orientation est recommandé. Il s'agit de soutenir le développement de la production locale et d'accroître le rendement de la filière céréalière. Ce qui permettrait à long terme d'appuyer la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance de l'extérieur pour ces produits.

Pour rappel, le président de la République avait ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres, de mettre l'accent sur la nouvelle loi sur des mécanismes permettant d'affecter les superficies cultivées aux cultures annuelles en fonction des besoins, dans le but de réduire les importations et de s'orienter davantage vers l'autosuffisance dans le secteur. Il a en outre enjoint d'élaborer un bulletin mensuel sur la filière et de signer le virage numérique dans le système de paiement des récoltes agricoles au niveau de l'OAIC. De même qu'il a chargé les walis d'assurer un suivi rigoureux, afin de déterminer les niveaux et volumes de production des différentes variétés de céréales, notamment le blé tendre et le blé dur.

S. Imadlou

Economic coopération and partenership



lundi 28 septembre 2026 22:07

Algérie-Italie

La coopération dans la mécanisation agricole au centre d'un forum à Alger

ALGER - Les opportunités de coopération dans le domaine de la mécanisation agricole comme axe majeur de la modernisation du secteur agricole algérien, ont été au centre d'un forum économique algéro-italien qui s'est tenu lundi à Alger.

Intervenant à cette occasion, le directeur de l'investissement agricole au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Zahreddine Salhi, a indiqué que l'Algérie misait sur l'accélération de la mécanisation agricole pour optimiser les opérations de récolte et réduire les pertes post-récolte, notamment à travers l'introduction de nouvelles technologies et le développement de l'agriculture de précision.

Il a cité, à ce titre, le recours aux drones, à la télédétection et à l'intelligence artificielle, ainsi qu'aux systèmes d'irrigation économes en eau, particulièrement dans les grands périmètres agricoles du sud du pays.

M. Salhi a également relevé les possibilités de coopération avec les partenaires étrangers, notamment italiens, dans le domaine de la mécanisation et de la modernisation des exploitations agricoles, citant le mégaprojet agro-industriel algéro-italien dans la wilaya de Timimoun, comme un modèle de partenariat dans ce domaine.

De son côté, la directrice générale adjointe des relations commerciales bilatérales avec les pays européens au ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Louisa Nesnes, a énuméré les créneaux pouvant contribuer à diversifier les échanges entre l'Algérie et l'Italie, notamment les équipements et machines agricoles ainsi que les matériaux de construction.

L'ambassadrice d'Italie en Algérie, Alessandra Schiavo, a relevé, de son côté, que cette mission s'inscrit dans la continuité des échanges bilatéraux dans le secteur agricole.

Elle a indiqué que l'Algérie connaît une transformation de son secteur agricole, avec l'augmentation de la production et l'extension des surfaces cultivées dans le sud du pays, soulignant que "l'expérience et les technologies italiennes peuvent apporter une contribution concrète" dans ce domaine.

Organisée les 28 et 29 septembre à Alger par l'Agence italienne pour le commerce extérieur (ICE), en collaboration avec FederUnacoma, une mission italienne réunissant des entreprises activant dans les machines agricoles, la numérisation, l'irrigation intelligente, les pépinières de fruits et légumes et le stockage, est en visite à Alger pour participer au forum, à des rencontres B2B et visiter des fermes agricoles.

Selon Mme Schiavo, la mission devrait "favoriser le développement de partenariats industriels et les échanges de savoir-faire entre les opérateurs des deux pays".

Pour sa part, Fabio Ricci, représentant de FederUnacoma, la Fédération italienne des fabricants de machines agricoles, de matériels de jardinage et de leurs composants, a souligné le potentiel de partenariat entre les entreprises des deux pays, notamment à travers le transfert de technologies et la mise en place de solutions adaptées aux besoins du secteur agricole algérien.

Algérie 360°

Amina Aouadi Publié le 28 septembre 2026 à 22:34

420 millions € et 6 700 emplois : le méga-projet agricole de Timimoun monte en puissance



Le méga-projet agricole algéro-italien de Timimoun s'apprête à franchir une nouvelle étape décisive. Porté par un investissement global de 420 millions d'euros, il s'appuie sur une superficie totale de 36 000 hectares — dont 24 000 hectares dédiés à la production effective — et prévoit la création de 6 700 postes de travail.

Alors que la première campagne de récolte s'est achevée en mai dernier, le projet s'oriente vers sa deuxième saison agricole dès ce mois d'octobre 2026.

Selon les déclarations de Bruno Santorielli, directeur général de « BF El Djazair », à [l'agence de presse italienne Nova](#), le projet progresse en stricte conformité avec son calendrier d'exécution.

Dès ce mois d'octobre, une nouvelle campagne de labours et de semailles de blé sera lancée au cœur du périmètre agricole implanté dans le désert de Timimoun.

Un partenariat stratégique et intégré

Initié en 2024, ce projet est le fruit d'une coentreprise réunissant le géant agro-industriel italien « BF » (détenant 51 % des parts) et le Fonds national d'investissement (FNI) algérien (49 %). Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre des projets structurants liés au plan italien « Mattei ».

Le plan de culture ne se limite pas au blé dur ; il intègre également la production de pois chiches, de lentilles, de haricots secs et de maïs, tout en prévoyant le déploiement d'une chaîne complète englobant l'irrigation, le stockage et la transformation agroalimentaire.

M. Santorielli a souligné que la partie algérienne a d'ores et déjà mis à disposition sa quote-part du capital, ainsi que les terres et les ressources hydriques nécessaires.

Si quelques procédures administratives demeurent en cours de finalisation, elles s'inscrivent dans le traitement habituel pour un investissement de cette envergure, tandis que les volets techniques et agricoles avancent à un rythme soutenu.

Une première phase encourageante et des rendements ciblés à 60 quintaux

Ce nouveau départ intervient à peine quatre mois après le premier test productif d'envergure. Selon l'Agence de presse algérienne (APS), la toute première opération de récolte de blé sur 1,600 hectares avait été lancée le 14 mai 2026, bouclant ainsi un premier cycle pilote concluant. Pour cette nouvelle campagne, les responsables visent un rendement de 60 quintaux par hectare, capitalisant sur les données techniques engrangées lors de la première phase.

Parallèlement, d'importants travaux d'infrastructure ont été menés à bien, notamment par l'entreprise publique Cosider, qui s'est chargée de la construction de la base de vie, des équipements opérationnels et du pavage du réseau routier interne de l'exploitation, en plus de l'installation des systèmes d'irrigation.

La maîtrise de l'eau et des défis environnementaux au cœur du dispositif

Dans cet environnement saharien, la gestion des ressources en or bleu constitue le pilier du programme d'investissement.

L'exploitation des 24 000 hectares nécessite le raccordement des puits à des réseaux de distribution modernes, l'équipement des parcelles en systèmes de pivot d'irrigation, ainsi qu'une surveillance continue de la consommation hydrique.

À ce titre, le projet intègre des outils de précision, des cartographies numériques et un suivi de la santé végétale afin d'optimiser le ratio « goutte d'eau / rendement ».

Les données publiées en juin dernier faisaient état de préparatifs pour l'installation de 150 pivots d'irrigation — couvrant chacun environ 40 hectares pour desservir plus de 6 000 hectares —, adossés à un programme visant à creuser jusqu'à 75 puits.

Pour parer aux risques inhérents aux grandes cultures en zone aride (érosion éolienne et ensablement), le design agricole intègre également l'installation de brise-vent. Ces mesures visent à stabiliser les sols, à protéger les réseaux d'irrigation et à réduire les coûts de maintenance.

Plus de 170 000 tonnes de blé et une vision industrielle

Dès 2024, l'accord-cadre signé avec le ministère de l'Agriculture visait une production annuelle de **170 000 tonnes de blé**, épaulée par 7 100 tonnes de **lentilles**, 14 000 tonnes de **haricots** et 11 000 tonnes de **pois chiches**.

Soit un total de plus de 202 000 tonnes annuelles de céréales et de légumineuses, hors maïs. Mais l'ambition dépasse la simple production brute.

Le modèle économique mise sur un écosystème intégré reliant directement le champ au consommateur, grâce à des silos de stockage, des plateformes logistiques et des unités de transformation, telles que des usines de pâtes.

Cette stratégie sécurise la valeur ajoutée en Algérie, réduit les pertes post-récolte et stimule la sous-traitance locale (maintenance, transport, laboratoires).

Côté emploi, le projet générera 6 700 postes, dont plus de 1 500 directs, le reste irriguant la logistique et l'industrie. À terme, les porteurs du projet ambitionnent de muer cette initiative en un véritable pôle de développement régional, capable d'attirer tout l'écosystème agroalimentaire dans le grand Sud.

MÉCANISATION AGRICOLE

L'Algérie et l'Italie renforcent leur coopération

L'ALGÉRIE ET L'ITALIE affichent leur volonté de renforcer leur coopération dans le secteur agricole, avec un accent particulier sur la mécanisation, le transfert technologique et l'innovation.

Treize entreprises italiennes sont en déplacement à Alger dans le cadre d'une mission de deux jours (28-29 septembre), organisée par l'Agence italienne pour le commerce extérieur (ICE), en collaboration avec la Fédération italienne des fabricants de machines agricoles (Federunacoma). Plus de 90 entrepreneurs algériens ont pris part à cette rencontre dans l'objectif de nouer des partenariats. Dans son allocution, l'ambassadrice d'Italie en Algérie, Alessandra Schiavo a indiqué que l'Italie et l'Algérie disposent de nombreuses complémentarités dans le secteur agricole. «Notre ambition est de faire de ces complémentarités un véritable levier de coopération, en accompagnant les priorités de développement de l'Algérie tout en offrant aux entreprises italiennes de nouvelles possibilités de partenariats», a-t-elle précisé.

Elle a fait savoir que les entreprises italiennes peuvent apporter une forte contribution dans ce domaine, précisant que son pays dispose d'un tissu industriel particulièrement riche et diversifié dans le domaine agricole. L'ambassadrice a indiqué que cette expertise ne se limite pas aux machines et aux équipements, mais couvre également la digitalisation de l'agriculture, l'irrigation intelligente, les technologies pour l'élevage, les solutions de stockage et de conservation. Ce qui est recherché par les deux parties est de créer les conditions pour développer, à plus long terme, des partenariats industriels, des échanges de savoir-faire et des collaborations permettant de créer une valeur ajoutée en Algérie, a-t-elle précisé. Évoquant le projet de cultures céréalières en cours de développement à Timimoun par le groupe italien Bonifiche Ferraresi (BF), en partenariat avec le Fonds national d'investissement (FNI), l'ambassadrice a souligné que ce dernier constitue «une confirmation ultérieure de cette dynamique».

LE PROJET BF PROGRESSE À UN RYTHME SOUTENU

Selon son directeur général, le projet va bon train et progresse à un rythme soutenu. Bruno Santorelli a précisé, après avoir présenté les grands axes du projet, que ce dernier, qui s'étale sur 24.000 hectares, est «en bon niveau d'avancement», précisant que le projet est en phase de la deuxième campagne de forage. Il a souligné que les fruits de ce projet devront être ressentis dans les trois années à venir. Selon lui, les cultures pratiquées à ce niveau sont le blé, les arbricots, les légumineuses...

De son côté, le directeur de l'investissement agricole au ministère de l'Agriculture, Zahredine Salhi, a indiqué que ce projet, dont le coût d'investissement s'élève à 420 millions d'euros, contribuera «non seulement à l'augmentation de la production en matière de céréales et de légumineuses secs, mais il va créer de l'emploi», précisant que plus de 6.700 postes d'emploi sont à créer, dont plus de 1.560 directs. Il a fait savoir que l'Algérie arrive à couvrir 71% de ses besoins par les produits agricoles, soulignant l'existence d'un fort potentiel exploitable. «Malgré tout ce potentiel et tous ces efforts, l'Algérie demeure dépendante aux importations et aux fluctuations des prix à l'international pour certains produits de large consommation, notamment les céréales, le lait, le maïs fourrage, ainsi que la matière première pour la production du sucre», a-t-il expliqué, ajoutant que les principales raisons de cette dépendance aux importations résident dans le fait que, pour ces filières, les rendements sont dérisoires. D'où l'impératif, a-t-il dit, de recourir à la mécanisation pour booster la production. La représentante du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Louiza Nasnas, a indiqué que les importations algériennes du groupe des biens d'équipement agricole ont fortement progressé en 2025, passant de 34,43 millions de dollars en 2024 à 49,45 millions de dollars en



2025. L'Italie constitue un partenaire commercial majeur pour l'Algérie, puisqu'elle absorbe 23,02% des exportations totales de l'Algérie en 2025.

Toutefois, la présence des produits algériens sur le marché italien reste, a-t-elle dit, limitée au regard du volume des importations de ce pays, ce qui révèle un important potentiel de diversification et de développement des exportations. Parmi les produits présentant des opportunités figurent notamment l'urée, les

demi-produits en fer et en acier, les produits laminés, le ciment et le fil machine, a-t-elle indiqué avant de conclure. «Les échanges restent fortement concentrés sur les produits énergétiques du côté des exportations algériennes mais les données montrent également des possibilités de développement dans plusieurs filières hors hydrocarbures, notamment les engrais, la sidérurgie, le ciment et l'agroalimentaire», a-t-il souligné

■ Wassila Ould Hamouda



BÉJAÏA

L'ambassadeur du Royaume-Uni rencontre les opérateurs économiques de la Soummam

La wilaya de Béjaïa attire les regards au-delà de la Méditerranée. Son Excellence M. James Downer, ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Algérie, a effectué une visite de travail dans la capitale des Hamadites, marquée par une rencontre directe avec le tissu économique local.

C'est sous l'égide de la Chambre de commerce et d'industrie Soummam (CCI Soummam) que s'est tenue cette rencontre à laquelle ont pris part de nombreux chefs d'entreprise, industriels et opérateurs économiques de la wilaya, représentant les secteurs de l'agroalimentaire, de la logistique portuaire, des matériaux de construction et des ser-

vices. Pendant plus de deux heures, les échanges ont été francs et orientés affaires économiques. Loin du protocole diplomatique habituel, il s'agissait d'une véritable séance de prospection. Les représentants de la CCI Soummam et les opérateurs présents ont déroulé le tapis des potentialités de la wilaya : un port parmi les plus importants d'Algérie avec une

connexion directe aux marchés internationaux, des zones d'activités et industrielles en expansion (Tahercacht, El Kseur, Fenaia), une base productive solide avec des leaders nationaux de l'agroalimentaire, et une position géostratégique au cœur de la Kabylie. L'objectif était clair : présenter Béjaïa non pas comme une simple wilaya côtière, mais comme une porte d'entrée pour un partenariat gagnant-gagnant et une plateforme d'investissement pour les entreprises britanniques souhaitant s'implanter en Afrique du Nord. Au-delà des opportunités commerciales, un autre dossier

a occupé une place centrale dans les discussions : celui du capital humain. La question de la formation et de l'adéquation formation-emploi a été longuement évoquée. L'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa, avec ses 8 facultés, ses écoles et ses milliers de diplômés chaque année, a été présentée comme un vivier de compétences capable d'accompagner les besoins des investisseurs.

La possibilité de nouer des partenariats universitaires, des programmes d'échange et des formations certifiantes aux standards britanniques a été mise sur la table. Pour l'ambassadeur

James Downer, cette rencontre traduit l'intérêt croissant du Royaume-Uni pour les régions économiques dynamiques d'Algérie, au-delà d'Alger.

Une démarche qui s'inscrit dans la volonté de Londres de diversifier ses partenariats économiques et de renforcer sa présence en Algérie.

Cette visite exploratoire pourrait ainsi ouvrir la voie à des missions plus ciblées de commerce interentreprises, à des jumelages entre chambres de commerce et à l'arrivée prochaine d'une délégation d'hommes d'affaires britanniques à Béjaïa.

A. Kersani



Markets, agricultural economy & Agribusiness

Fruits et légumes Une hausse des prix et des explications

M. Aziza

Les prix de certains produits agricoles connaissent actuellement des niveaux relativement élevés, notamment ceux de la pomme de terre et de la tomate. Une situation que le coordinateur de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) d'Oran, Abed Mouad, attribue notamment à une période d'adaptation aux nouvelles règles encadrant le calibrage et la présentation des fruits et légumes frais et une production «prudente».

S'exprimant sur l'évolution du marché, le responsable a notamment cité le cas de la pomme de terre, dont le prix oscille actuellement entre 110 et 120 dinars le kilogramme. Selon lui, les agriculteurs et les mandataires sont encore en phase d'adaptation à la réglementation entrée en vigueur depuis plusieurs mois, à la suite d'un arrêté interministériel et des directives prises dans ce cadre.

Cette nouvelle réglementation impose notamment que les produits commercialisés soient propres et débarrassés des déchets superflus, tels que la terre, les feuilles ou les tiges. Elle prévoit également un tri et une présentation des produits maraîchers en fonction de leur calibre.

Cette transition si nécessaire aurait entraîné certaines difficultés pour les producteurs, notamment en ce qui concerne la pomme de terre. Certains agriculteurs auraient ainsi fait preuve de prudence dans leur production, par crainte d'écarter une partie des récoltes ne répondant pas aux nouveaux critères de qualité, de présentation et de commercialisation.

Pour autant, Abed Mouad se veut rassurant quant à l'évolution des prix. Il estime que la hausse actuelle de la pomme de terre ne devrait pas s'inscrire dans la durée, annonçant l'arrivée, dans les trois prochains mois, d'une nouvelle récolte qui devrait contribuer à améliorer l'approvisionnement et à soulager le mar-

ché ainsi que les consommateurs. La même situation concerne, selon lui, certains fruits, notamment les pommes. La baisse des quantités commercialisables s'expliquerait également par l'application des nouvelles exigences de tri, les fruits présentant certains défauts (pommes touchées) ne pouvant plus être exposés sur les étals.

La tomate affiche, elle aussi, des prix élevés, atteignant actuellement 130 à 140 dinars le kilogramme, alors qu'elle se trouve en pleine saison et qu'elle se négociait généralement autour de 60 dinars le kilogramme. « Effectivement, son prix est élevé », reconnaît le coordinateur de l'UGCAA d'Oran, qui explique cette situation par la phase d'adaptation aux nouvelles règles de commercialisation. Pour le coordinateur de l'UGCAA, la situation actuelle doit donc être replacée dans le contexte de la mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation.

L'organisation assure travailler avec les agriculteurs et les mandataires afin de favoriser une meilleure adaptation aux exigences de calibrage, de tri et de présentation, tout en veillant à maintenir un approvisionnement régulier du marché.

Abed Mouad estime que les opérateurs disposent des moyens nécessaires pour s'adapter à ces nouvelles exigences et garantir aux consommateurs des produits répondant aux normes de qualité, aussi bien en matière de calibre que de présentation.

Il a également souligné la collaboration entre l'UGCAA et le ministère du Commerce, indiquant que les équipes de contrôle du commerce sont présentes sur le terrain afin de suivre les prix et la qualité des produits commercialisés. Notre interlocuteur affiche ainsi un certain optimisme quant à l'évolution du marché, misant notamment sur l'arrivée des nouvelles récoltes pour contribuer à un apaisement progressif des prix dans les prochains mois.

Exportation de dattes : l'Algérie domine l'Afrique mais la Tunisie encaisse plus



L'Algérie s'impose comme le premier exportateur africain de dattes en volume en 2025. Mais derrière cette première place flatteuse apparaît un paradoxe : la Tunisie exporte moins de dattes, tout en générant beaucoup plus de recettes. Un écart qui remet au premier plan la question de la valorisation du produit algérien à l'étranger.

Selon les données 2025 de Trade Map relayées par Agence Ecofin, l'Algérie arrive en tête des exportateurs africains de dattes en volume avec environ 185 000 tonnes. La Tunisie, deuxième avec près de 147 000 tonnes, génère toutefois davantage de recettes. Ces données commerciales peuvent encore faire l'objet de révisions et doivent être distinguées des statistiques nationales définitives.

Mais en valeur, le classement s'inverse complètement : les exportations tunisiennes auraient rapporté autour de 347 millions de dollars. Autrement dit, avec moins de marchandise vendue, la Tunisie encaisse presque deux fois plus. Des données commerciales similaires ont également été compilées à partir de Trade Map, avec l'Égypte, la Libye et l'Afrique du Sud derrière les deux voisins maghrébins.

Une tonne algérienne de dattes vendue beaucoup moins cher

Le contraste apparaît encore plus clairement lorsqu'on rapporte les recettes aux volumes. Sur la base de ces chiffres, la tonne exportée par l'Algérie ressort autour de 995 dollars, contre environ 2 360 dollars pour la Tunisie.

Cela ne signifie pas nécessairement que la datte tunisienne est intrinsèquement meilleure. Le prix à l'export dépend aussi du type de produit vendu, du conditionnement, de la transformation, du calibrage, des certifications, de la marque et surtout des marchés ciblés.

La Tunisie dispose depuis longtemps d'une industrie exportatrice fortement tournée vers la Deglet Nour conditionnée et valorisée sur les marchés internationaux. Les statistiques tunisiennes confirment d'ailleurs le poids économique de la filière : au cours des dix premiers mois de la campagne 2025-2026, les exportations ont atteint 144 100 tonnes, en hausse de 13,3 % sur un an, selon l'Observatoire national de l'agriculture cité par l'agence TAP.

L'Algérie dispose pourtant d'un potentiel considérable

Le paradoxe est d'autant plus frappant que l'Algérie produit beaucoup plus de dattes que ce qu'elle exporte. La production nationale a atteint environ 1,3 million de tonnes en 2025, selon les chiffres rapportés cette année sur la filière. Le pays dispose d'environ 19 millions de palmiers et figure parmi les principaux producteurs mondiaux.

La Deglet Nour algérienne, notamment celle produite dans les régions de Biskra et de Tolga, bénéficie par ailleurs d'une réputation internationale. Le défi n'est donc plus uniquement de produire davantage ou de remplir davantage de conteneurs. Il consiste à vendre mieux.

Les pouvoirs publics avaient déjà fixé comme objectif d'augmenter fortement les recettes tirées des dattes et d'élargir le nombre de marchés desservis. Le ministère du Commerce avait notamment insisté sur la certification, le conditionnement et la nécessité de renforcer la présence du produit algérien sur les marchés à forte valeur ajoutée. L'État soutient par ailleurs les exportateurs de dattes à travers le Fonds spécial pour la promotion des exportations, qui prend notamment en charge une partie importante des frais de transport international.

INTERVIEW «SANS FILTRE»
MOHAMED BOUAKEL, DG DE BIODATTES ALGÉRIE :

«Le tissu économique algérien doit passer d'un management patronal à une culture d'entreprise institutionnelle»

Passer de la gestion stratégique du capital humain au sein de géants mondiaux, tels que GSK, Schneider Electric ou Alcatel, à la direction générale d'un fleuron de l'exportation agroalimentaire locale, c'est le pari audacieux réussi par M. Mohamed Bouakel, actuel directeur général de Biodattes Algérie. Convaincu que les performances économiques découlent directement de l'épanouissement humain, il partage avec nous son expertise sans filtre sur les mutations profondes de la culture d'entreprise en Algérie, face aux nouveaux défis managériaux et générationnels.

Propos recueillis par
Sarah Raymouche

«Soir RH & Carrière» : Comment définiriez-vous la culture d'entreprise en Algérie aujourd'hui ?

Mohamed Bouakel : Une réponse trop frontale pourrait être mal interprétée. Permettez-moi plutôt de structurer ma réflexion de manière positive afin de bien poser les enjeux.

La culture d'entreprise est la «personnalité morale» d'une organisation, sa manière propre de faire les choses. Elle regroupe les valeurs, les croyances, les attitudes et les comportements partagés par ses membres. Lorsqu'elle est forte, claire et équilibrée, elle constitue un levier de performance majeur, tant en interne (attraction et rétention des talents, engagement des collaborateurs, fluidité de la communication, autonomie) qu'en externe (compétitivité, fidélisation client et image de marque). Ce socle repose sur une vision, des valeurs incarnées par le leadership, des rituels d'équipe (onboarding, partages d'expérience) et un cadre de travail adapté. Pourtant, lorsqu'on observe le tissu économique algérien actuel — sans généraliser —, force est de constater qu'un grand nombre d'entreprises ne fonctionnent pas selon la logique d'une personne morale structurée, mais selon celle d'une personne physique. La culture d'entreprise y est trop souvent le simple reflet de la personnalité, de l'humeur, des convictions ou des micro-décisions du patron (propriétaire ou fondateur). Cela génère une instabilité chronique où la règle s'adapte à l'individu, et non l'inverse.

Au quotidien, ce décalage se manifeste par plusieurs signaux faibles :

- **L'absence de prévisibilité** : Les promotions ou les primes dépendent souvent de la perception ponctuelle du dirigeant plutôt que d'une grille d'évaluation RH claire et équilibrée.

- **Une centralisation excessive** : L'impossibilité de trancher sans le visa du patron, même sur des sujets opérationnels mineurs, paralyse l'initiative des cadres et installe la peur de l'erreur.

- **Le flou des règles** : L'absence de normes fixes crée un sentiment d'injustice, où l'équité est remplacée par le relationnel ou la proximité avec le centre de pouvoir.

- **L'informel dans les processus** : Même lorsque des procédures ISO ou des organigrammes existent sur le papier, les véritables décisions empruntent des circuits

officiels.

Heureusement, des exceptions notables existent. Certaines filiales, grands groupes privés structurés ou start-up modernes ont réussi à bâtir une culture solide en institutionnalisant leurs pratiques : systèmes d'évaluation transparents, gouvernance claire et formation continue.

En Algérie, l'enjeu majeur de cette phase de transition est d'institutionnaliser les valeurs pour que l'organisation repose sur des règles stables, capables de survivre aux personnes qui les dirigent.

Quelles sont les principales différences culturelles que vous observez entre les entreprises familiales locales, les grands groupes publics et les multinationales installées en Algérie ?

On peut segmenter le marché en trois grands modèles culturels distincts :

1. **Les entreprises familiales locales (la loyauté et le paternalisme)** : Majoritaires dans le privé, leur culture est le reflet direct du fondateur. La frontière entre l'intérêt familial et celui de l'entreprise y est parfois poreuse. La confiance prime souvent sur la compétence : les postes clés sont confiés au premier cercle ou à la famille, valorisant la loyauté au détriment de l'expertise technique. Si ce modèle offre une agilité et une rapidité de décision exceptionnelles, il souffre d'un manque de prévisibilité et d'une gestion des RH au cas par cas, faute de fiches de postes formalisées.

2. **Les grands groupes publics (le statut, la procédure et la sécurité)** : Héritiers de l'économie planifiée, ils privilégient le respect strict de la procédure écrite et de la circularité. La peur de la faute de gestion ou des contrôles administratifs y paralyse souvent l'initiative : on préfère s'abstenir plutôt que de prendre un risque. Les rapports hiérarchiques sont très formels et l'avancement est dicté par l'ancienneté plutôt que par la performance mesurable.

En contrepartie, ils intègrent une forte dimension de protection sociale et de stabilité de l'emploi.

3. **Les multinationales (la performance, les processus et le reporting)** : Leurs filiales importent des standards codifiés et dépersonnalisés. La culture y est orientée vers les résultats, les indicateurs clés de performance (KPIs) et le reporting régulier. Les promotions s'appuient sur une méritocratie structurée. Cependant, les collaborateurs y vivent un véritable «choc des cultures», tiraillés entre des exigences glo-



bales très strictes (compliance, politiques anti-corruption) et les lourdeurs bureaucratiques ou douanières de l'environnement local. Le grand défi actuel du marché algérien réside dans l'hybridation : faire évoluer les entreprises familiales vers des normes de gouvernance institutionnelles (allier l'agilité du privé à la rigueur de la multinationale) pour sécuriser le passage de flambeau intergénérationnel.

Quels sont les traits culturels de la société algérienne qui influencent le plus le management au quotidien, en bien ou en mal ?

Notre culture sociale s'invite inévitablement dans l'entreprise, avec des forces remarquables et des freins qu'il faut savoir manager.

Les leviers culturels positifs :

- **La solidarité communautaire** : Face à une crise ou une surcharge de travail, les équipes algériennes font preuve d'une capacité de mobilisation collective exceptionnelle. Le sens du «coup de main» transcende largement le cadre strict des fiches de postes, créant un esprit de corps précieux en période d'incertitude.

- **L'importance du lien humain** : En Algérie, la relation professionnelle passe d'abord par l'humain. Partager un café ou prendre des nouvelles de la famille est un prérequis indispensable à la confiance.

Un manager qui sait nourrir ce lien obtient un engagement et une fidélité bien

supérieurs à ce que garantit un simple contrat de travail.

Les freins culturels à surmonter :

- **Le rapport à la critique (le Nif)** : Recadrer un collaborateur en public ou émettre une critique directe est souvent vécu comme une humiliation personnelle. Cela pousse les managers à éviter les conflits ou à user de la langue de bois pour «préserver le visage» de l'autre, au détriment de la vérité opérationnelle et du feedback constructif.

- **Le respect inconditionnel de l'autorité** : Issu du modèle patriarcal traditionnel, la déférence envers «El Chef» est excessive. C'est un frein majeur au devoir d'alerte : les collaborateurs préfèrent parfois exécuter un ordre qu'ils savent erroné plutôt que de contredire la hiérarchie, ce qui entretient la sur-centralisation.

- **La confusion des liens (la Maârifâ)** : La loyauté envers le groupe d'appartenance (famille, région) est parfois perçue socialement comme une obligation supérieure aux procédures de l'entreprise.

Ce népotisme altère le principe de méritocratie et génère un sentiment d'injustice chez les éléments performants exclus de ces réseaux.

- **Le rapport à la planification** : Influencée par un certain fatalisme, la perception du temps est parfois plus fluide que linéaire, ce qui entraîne des difficultés récurrentes dans le respect strict des deadlines et la gestion de projets à long terme.

S. R.

7^e SÉMINAIRE NATIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE DES CÉRÉALES D'HIVER DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS ET DES CONTRAINTES

■ De notre bureau :
CHAHINEZ DJAHNINE

Réunissant des agriculteurs, des investisseurs, ainsi que des représentants des instituts techniques spécialisés en agronomie et en biotechnologie, la 7^e édition du séminaire national consacré au développement de la filière des céréales d'hiver a débuté, hier, au palais de la Culture Malek-Haddad de Constantine.

À cet effet, une importante exposition a été organisée dans les espaces du palais, regroupant différents acteurs de la recherche et du développement de la filière céréalière, ainsi que plusieurs instituts techniques et organismes spécialisés dans le domaine des céréales, dont l'Institut national de la protection des végétaux, le Centre national de contrôle et de certification des semences et plants et l'École nationale supérieure de biotechnologie. Ladite exposition constitue un espace d'échange et de valorisation des travaux de recherche, des innovations et des solutions techniques destinées à accompagner le développement de la production céréalière. De grande envergure, ce séminaire constitue une occasion de renforcer les compétences techniques des agriculteurs, de favoriser le par-



tage des connaissances et de valoriser les nouvelles technologies, afin d'améliorer les rendements à l'hectare.

Les travaux portent, notamment sur le développement de la filière céréalière, l'amélioration de la production destinée à l'alimentation de bétail et l'adaptation des techniques culturales aux différentes variétés de céréales dans les wilayas de l'est algérien, compte tenu des changements climatiques. Le séminaire s'intéresse également à la pré-

sentation des résultats obtenus dans les zones de démonstration. Ces dernières ont fait ressortir des résultats encourageants, tout en mettant en évidence les principales contraintes auxquelles sont confrontées les exploitations céréalières. À l'ouverture des travaux, le secrétaire général de la Chambre nationale de l'agriculture CNA, Maysoum Saâd, a souligné que le programme du séminaire constitue une étape importante pour renforcer les compétences des professionnels

du secteur agricole, notamment dans l'une des filières stratégiques qu'est la céréaliculture. Il a également mis en avant l'importance de cette filière dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet national visant à renforcer la gestion et le développement de la production céréalière, indiquant que le développement de la filière céréalière et l'augmentation de la production constituent un enjeu majeur pour préserver la sécurité alimentaire nationale face aux fluctuations internationales et consolider les fondements d'une économie plus résiliente.

Il s'agit également, a-t-il ajouté, de construire un avenir où les ressources et les potentialités nationales répondent aux besoins de la population et aux priorités de l'État. Selon le SG de la CNA : «Le développement de la filière céréalière passe par un accompagnement renforcé de la production et par la mise en place de conditions favorables à une production plus stable et plus performante ; le défi ne se limite toutefois pas à l'introduction des technologies dans le secteur agricole. Il réside également dans la capacité à transformer les connaissances et les avancées technologiques en résultats concrets sur le terrain.

C. D.

Forestry and rural development



ÉCLAIRER L'ALGERIE , INSPIRER LE MAGHREB

publié le : 28 September 2026 22:17 - [Younes Saadi](#)

4 millions d'arbres fruitiers détruits par les incendies en Algérie durant l'été 2026



Plus de 4 millions d'arbres fruitiers réduits en cendres. C'est le bilan dramatique au cœur de la catastrophe provoquée par les incendies de forêt qui ont frappé l'Algérie au cours des quatre derniers mois. Invité sur les ondes de la Radio Chaîne 3 lors de l'émission « *Débat politique* », le professeur Hamid Afra, délégué national aux risques majeurs au ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, a levé le voile sur l'ampleur inédite des dégâts subis par le secteur agricole.

Cette destruction massive de plus de 4 millions d'arbres fruitiers représente un coup très dur pour l'arboriculture nationale et pour des milliers d'exploitations familiales qui ont vu leur outil de travail et leur unique source de revenus anéantis en l'espace de quelques heures.

Au-delà du patrimoine arboricole, ce bilan recense une superficie totale de **147 000 hectares** de couvert végétal dévastée, la seule wilaya de Jijel concentrant à elle seule environ 70 000 hectares brûlés. À titre de comparaison, lors de la tragique saison estivale de **2021**, les incendies avaient ravagé près de **100 000 hectares** à l'échelle nationale. L'été en cours enregistre ainsi une nette augmentation de près de 47 % des superficies détruites par rapport à 2021, ce qui témoigne de la sévérité et de la violence des épisodes caniculaires subis cette année.

Élevage, habitations et sinistrés : les autres lourdes pertes du bilan

Après le désastre végétal et arboricole, les déclarations du délégué national révèlent également de lourdes pertes dans le secteur de l'élevage et de l'habitat. Plus de **6 800 têtes de bétail** ont été touchées par les flammes, auxquelles s'ajoute la destruction de nombreuses infrastructures agricoles, d'équipements et de ruches d'abeilles.

Sur le plan social et résidentiel, les incendies ont laissé des traces profondes : près de **7 000 habitations** ont été endommagées ou totalement détruites à des degrés divers. Plus de **200 personnes** sont enregistrées comme directement sinistrées, tandis que la prise en charge de la perte de leurs biens et de leurs équipements est en cours d'organisation. La wilaya de Jijel illustre l'ampleur du drame humain, avec plus de 76 000 personnes touchées, de près ou de loin, par les conséquences de ces sinistres.

Prise en charge et réhabilitation du patrimoine détruit

Face à l'urgence, les pouvoirs publics ont réagi conformément aux instructions du président de la République. Le professeur Hamid Afra a souligné qu'avant la rentrée scolaire, l'ensemble des réseaux vitaux (eau potable, électricité, gaz, réseau routier et télécommunications) avait été rétabli dans les zones touchées.

Les commissions d'évaluation ont finalisé le recensement précis des dégâts, ce qui permet d'engager rapidement l'indemnisation des éleveurs et des sinistrés. S'agissant du patrimoine végétal, le programme de reboisement et de plantation visant à remplacer les 4 millions d'arbres fruitiers détruits débutera dès le mois de novembre prochain, soutenu par une enveloppe financière globale dépassant le milliard de dinars algériens.

CASNOS

Les services numériques au plus près des agriculteurs à Relizane

La Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos) de Relizane intensifie ses sorties de terrain au profit des agriculteurs et des éleveurs afin de les informer sur les nouveaux services numériques mis en place à leur profit, a indiqué hier la directrice de l'agence locale, Farida Berrah.

M^{me} Berrah a précisé à l'APS que ces sorties, organisées en coordination avec la Chambre d'agriculture de la wilaya, s'inscrivent dans le cadre des mesures visant à simplifier les procédures et à renforcer la couverture sociale des agriculteurs et des éleveurs, conformément aux orientations du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Cette opération vise notamment à faire connaître aux professionnels du secteur les nouveaux services numériques adaptés aux spécificités de leur activité, tout en leur rappelant la date limite de régularisation de leur situation financière au titre de l'année 2026, fixée

au 30 septembre courant, a-t-elle ajouté. La directrice de l'agence de wilaya de la Casnos a souligné, à ce titre, l'importance accordée au travail de proximité, à travers l'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs et leur information sur les différents avantages et facilités qui leur sont accordés par les pouvoirs publics, en tenant compte des spécificités de l'activité agricole.

Cette démarche vise également à faciliter leur accès à une couverture sociale complète, ainsi qu'à recueillir leurs préoccupations et à y apporter des réponses dans la limite des missions dévolues à la Caisse, a-t-elle expliqué.

Par ailleurs, et dans le souci d'adapter davantage les prestations de la Caisse aux spécificités de l'activité agricole, de nouveaux dispositifs ont été lancés afin de renforcer la protection sociale des professionnels du secteur. Parmi ces dispositifs figure no-

tamment le service «Himayati 5.0», qui permet à l'agriculteur de bénéficier d'une formule d'adhésion flexible, assortie de cotisations adaptées, lui permettant ainsi de bénéficier de ses droits en matière de couverture sociale. Les nouveaux services numériques comprennent également «Himayati+», destiné à accompagner l'agriculteur durant les périodes de récolte, de transport et de commercialisation des produits agricoles, en lui permettant de bénéficier de prestations en nature, notamment celles liées à la carte Chifa, a précisé M^{me} Berrah. Elle a, en outre, indiqué que ces nouveaux services numériques viennent s'ajouter à d'autres prestations lancées précédemment, permettant aux affiliés de consulter leur situation et d'extraire différents documents à distance, sans avoir à se déplacer au siège de la Caisse.

■ M. B.

INCENDIES À GUELMA

95% des éleveurs bovins indemnisés en cheptel

Le dispositif de reconstitution des cheptels bovins décimés par les incendies ayant touché la wilaya de Guelma durant l'été 2026 connaît une avancée notable. Près de 95% des éleveurs sinistrés ont déjà bénéficié du remplacement de leur cheptel, selon le directeur des services agricoles (DSA), Rachid Rehamnia. La solidarité envers les éleveurs durement affectés par les incendies de l'été dernier se traduit désormais sur le terrain par une opération concrète de reconstitution du cheptel. Selon les données communiquées par la Direction des services agricoles, 95% des professionnels concernés ont déjà bénéficié du remplacement de leurs bovins, marquant ainsi une étape importante dans le processus de rétablissement des exploitations touchées.

La dernière opération en date s'est déroulée le vendredi 25 septembre, au niveau de la ferme pilote Tahar-Feloul, située dans le chef-lieu de wilaya. Elle a permis d'accompagner six éleveurs lourdement affectés par les sinistres. Au total, 17 têtes de bovin leur ont été attribuées,



avec un nombre de bêtes calculé en fonction de l'ampleur des pertes enregistrées et dûment authentifiées par les commissions compétentes.

Le DSA, Rachid Rehamnia, a précisé que les opérations restantes devraient être achevées dans les prochains jours. «Concernant les pertes enregistrées dans le cheptel bovin, 95% des sinistrés ont déjà bénéficié du remplacement de leur cheptel», a-t-il indiqué, mettant en avant le niveau d'avancement du dispositif engagé au profit des professionnels victimes des incendies. Cette opération ne constitue toutefois qu'une étape du processus de prise en charge.

La compensation se poursuivra jusqu'à la couverture de l'ensemble des éleveurs recensés et dont les pertes ont été établies par les commissions chargées de l'évaluation des dommages. Dans ce cadre, près de 140 têtes bovines doivent encore être distribuées aux bénéficiaires désignés. Une opération qui devra permettre de poursuivre progressivement la reconstitution des cheptels affectés et, par conséquent, de favoriser la reprise de l'activité d'élevage dans les exploitations sinistrées. Au-delà du simple remplacement des animaux perdus, le dispositif s'inscrit dans une démarche plus large visant à

permettre aux exploitations touchées de retrouver progressivement leurs capacités de production. L'objectif est ainsi de redonner aux éleveurs les moyens de reprendre leur activité après les lourdes pertes occasionnées par les incendies.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des décisions prises par le président de la République en faveur des agriculteurs et des éleveurs victimes des incendies. Les services agricoles poursuivent, à cet effet, l'examen et la régularisation des dossiers des exploitants concernés, notamment ceux dont les troupeaux ont été décimés dans plusieurs communes. À travers le remplacement progressif du cheptel perdu, les pouvoirs publics entendent ainsi accompagner la remise en activité des exploitations sinistrées et préserver durablement leur potentiel de production. Une démarche qui traduit également la volonté de ne pas laisser les éleveurs seuls face aux conséquences économiques des incendies ayant frappé la région durant l'été dernier.

■ Abderrahmene B.

Regional news

CÉRÉALES D'HIVER

Un programme pour développer le triticales

Tenu à la Maison de la culture Malek-Haddad, le 7^e séminaire national dédié à la filière céréalière ouvre la voie à un programme de culture du triticales pour la campagne 2026-2027, afin d'alléger la facture d'importation de l'aliment avicole. Placée au cœur de l'alimentation des citoyens comme du projet national de souveraineté alimentaire, la filière céréalière s'impose comme l'un des piliers de l'agriculture algérienne. C'est pour en évaluer les acquis, en corriger les faiblesses et en tracer les perspectives que s'est ouverte hier la 7^e édition du séminaire national consacré au développement des céréales d'hiver. Organisée par la Chambre de l'agriculture de la wilaya de Constantine, la rencontre se poursuivra aujourd'hui. Elle réunit représentants des institutions de l'État, chercheurs et agriculteurs, dans un esprit de dialogue et d'échange.

Son ambition est d'améliorer les rendements et la production, et de renforcer ainsi la contribution des céréales d'hiver à la sécurité et à la souveraineté alimentaires. Secrétaire général de la Chambre nationale de l'agriculture (CNA), Saâd Missoum a placé son allocution sous le signe de la performance agronomique : « L'enjeu dans le domaine des céréales ne se limite pas à l'extension des superficies cultivées, mais porte également sur l'amélioration des rendements et l'utilisation optimale des intrants agricoles, au moment opportun, ainsi que sur la transformation des connaissances et des technologies en résultats concrets sur le terrain. »

Cette démarche prolonge, a-t-il précisé, les mesures engagées par l'État pour accompagner les céréaliculteurs : soutien à la mécanisation



Ph : Fouad S.

et à la modernisation du matériel agricole, accès facilité aux semences, aux engrais et aux produits phytosanitaires, sans oublier le renforcement de la promotion et de l'encadrement technique. Lancée il y a sept ans dans la wilaya de Constantine, puis étendue à d'autres wilayas, l'expérience des sites de démonstration et des parcelles d'expérimentation illustre, selon M. Missoum, le rôle de la CNA dans le transfert des connaissances et des techniques. Elle permet

de tester diverses variétés et pratiques culturales, et d'en mesurer les résultats directement sur le terrain. Le dispositif porte désormais sur plusieurs variétés de blé, d'orge, de triticales et d'autres céréales, ce qui en fait un véritable laboratoire à ciel ouvert. Le secrétaire général a invité les agriculteurs à en tirer profit pour améliorer les rendements et la qualité des récoltes, en s'appuyant sur les pratiques scientifiques et les techniques modernes.

LE PARI DE LA CAMPAGNE 2026-2027

Pour Saâd Missoum, l'accroissement de la production ne saurait se juger à la seule aune des volumes. Cette exigence vaut en particulier pour le blé dur, les légumineuses et, surtout, le triticales, dont il convient de valoriser les récoltes et d'orienter l'usage vers les besoins du marché national. L'objectif est de réduire la dépendance aux matières premières importées et de conforter la production nationale. Le constat est net s'agissant de l'élevage avicole : « Les formules alimentaires actuellement utilisées, essentiellement à base de maïs et de soja, restent fortement dépendantes des importations. » D'où la nécessité, a-t-il souligné, de rechercher des alternatives produites localement, capables de se substituer à une partie de ces principaux intrants.

La culture du triticales offre en ce sens l'occasion d'accroître l'expertise et d'affiner les pratiques agricoles. Les essais de fabrication locale d'aliments pour volaille s'inscrivent dans la même logique, avec pour ambition de remplacer, fût-ce partiellement, certains produits aujourd'hui importés. Un programme de culture du triticales est ainsi envisagé pour la campagne agricole 2026-2027, afin de contribuer à alléger une part de la facture d'importation. Il vise aussi à étendre les expérimentations de terrain et à en diffuser les résultats auprès des agriculteurs. Missoum a enfin appelé les participants à formuler plusieurs recommandations pratiques, fondées sur le travail accompli dans les sites de démonstration. Elles sont appelées à stimuler la production agricole et à générer des retombées positives, tant pour les agriculteurs que pour l'économie nationale.

■ Yousra Salem

CONSTANTINE

La biotechnologie investit le secteur agricole

Une convention de coopération et de partenariat a été signée, hier à Constantine, entre la Chambre de l'agriculture et l'École nationale supérieure de biotechnologie (ENSB) Toufik-Khaznadar. L'accord a été signé à la Maison de la culture Malek-Haddad, en marge du 7^e colloque national sur le développement des céréales d'hiver, par le directeur de l'ENSB, Douadi Khelifi, et le président de la Chambre de l'agriculture de Constantine, Mehdi Dali. En vertu de cette convention, les acteurs du secteur agricole seront accompagnés et bénéficieront des compétences et expertises scientifiques et techniques dans le domaine de la biotechnologie et de ses applications dans le secteur agricole. La convention vise à établir un cadre de partenariat entre les deux institutions afin de renforcer l'échange d'expertise et de connaissances et de tirer parti des capacités scientifiques et techniques disponibles de l'ENSB au service du secteur agricole.

■ R. N.

Fisheries and Aquaculture

MOSTAGANEM

Du poisson du producteur au consommateur

Conformément aux instructions du wali de Mostaganem, la wilaya va déployer de nombreux points de vente directe de produits halieutiques et aquacoles du producteur au consommateur, notamment en coordination avec la Direction des produits halieutiques, la Chambre algérienne de pêche et d'aquaculture et des représentants de la daïra et l'APC.

Plus d'une vingtaine d'espaces, au port de pêche de la Salamandre, vont permettre de vendre du poisson frais sans intermédiaire à des prix régulés.

L'absence d'intermédiaire limite surtout la hausse constatée, au niveau de la poissonnerie de la ville. À cet effet, les citoyens ont salué cette initiative qui leur permettra d'acheter du poisson frais à des prix compétitifs. Aujourd'hui, le poisson n'est malheureusement plus à la portée des consommateurs, et ce, depuis de nombreuses années, surtout durant le Ramadhan ou en été. Même le poisson proposé à l'étalage, comme la daurade issue de l'aquaculture en eau de mer, sera certifié comme poisson aquacole. Ce circuit court consiste à éliminer les intermédiaires entre le producteur et le consommateur et présente de nombreux avantages, il favorise la traçabilité des produits et garantit leur fraîcheur.

A. Bensadok

HAUSSE DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE DANS LES PORTS DE CHLEF

La direction de la pêche et de l'aquaculture de Chlef a enregistré en 2026 une hausse significative de la production halieutique dans les ports et les abris de pêche de la wilaya, a indiqué, hier, cette instance. Le directeur du secteur, Hocine Melikeche, a précisé à l'APS que ses services avaient enregistré, entre le 1^{er} janvier et le 31 août de l'année en cours, une production de 5417 tonnes de ressources halieutiques dans les ports et les abris de pêche situés le long du littoral de la wilaya.

Le responsable a souligné que ce bilan est considéré comme «*record et en hausse de 100%*» par rapport à la même période de l'année dernière, au cours de laquelle une production de 2422 tonnes avait été enregistrée. M. Melikeche a expliqué cette hausse par l'organisation de la pêche en mer, le respect des périodes de repos biologique des différentes espèces de poissons, qui a contribué à leur abondance sur le littoral local, ainsi que par l'élargissement de la flotte de pêche et par des conditions climatiques propices à la pratique de cette activité.

En ce qui concerne la participation des navires de la wilaya de Chlef à la campagne de pêche au thon rouge, la même source a indiqué que la wilaya avait mobilisé cinq navires pour cette opération, qui s'est déroulée du 19 mai au 1^{er} juillet 2026, pour une production totale de 292 tonnes (bilan de production des cinq navires).

A noter, la wilaya de Chlef dispose de deux ports de pêche en mer dans les communes de Ténès et d'El Marsa, ainsi que d'un abri de pêche en mer dans la commune de Beni Haoua et d'un deuxième abri dans la commune de Sidi Abderrahmane, tandis que la flotte de pêche en mer est estimée à 469 unités de pêche diverses (chalutiers, sardiniers, petits métiers et thoniers).

R. E.

FIN DU REPOS BIOLOGIQUE

Les pêcheurs de Tipasa se préparent à reprendre la mer

LES PRÉPARATIFS VONT BON TRAIN DANS LES PORTS DE PÊCHE DE TIPASA. À mesure que la fin de la période du repos biologique approche, les armateurs ont presque fini de changer l'armement de leurs chalutiers.

Objectif : être prêts, dès le 1^{er} octobre, à sortir en mer pour pêcher les poissons pélagiques et de fond à moins de 3 milles marins de la côte. «La durée réglementaire du repos biologique s'étale du 1^{er} juin au 30 septembre. Soit une durée de quatre mois. Durant cette période, il est strictement interdit de pêcher le poisson avec des chaluts à moins de 3 milles marins», explique Salah Kaâbache, président de la Chambre de pêche et d'aquaculture de Tipasa et armateur de profession. «Tous les propriétaires de chalutiers de la wilaya de Tipasa procèdent ces jours-ci à l'installation de matériels de pêche pélagique, semi-pélagique et de fond. Pendant la période de repos biologique, l'équipage adapte l'armement de son chalutier pour pêcher notamment la crevette au-delà des 3 milles marins de la côte», explique-t-il. Qu'en est-il du respect du repos biologique ? À cette question, le président de la Chambre est on ne peut plus catégorique.

«Le repos biologique a été strictement respecté, et ce, dès le 1^{er} juin. Aucune infraction en ce sens n'a été constatée», assure-t-il. Et d'ajouter : «Ce résultat est consécutif à la prise



de conscience collective quant au repos biologique pour la préservation de notre patrimoine halieutique local.» Préserver la reproduction et la reconstitution des ressources halieutiques est, selon lui, un engagement que doit faire sien chaque martin-pêcheur.

«Pour donner un exemple concret quant à la nécessité absolue de respecter le repos biologique, je peux citer le cas de l'année dernière où de rares armateurs ont pêché du poisson à moins de 3 milles marins. Résultat : la zone qui a été ciblée a vu son potentiel grandement réduit par rapport à d'autres zones après le 1^{er} octobre», cite-t-il comme exemple. «Eu égard au respect strict du repos biologique, l'on s'at-

tend à une relative abondance de produits halieutiques comparativement aux saisons précédentes», promet-il. Entre-temps, d'où provient le poisson exposé sur les étals des poissonniers et servi dans les restaurants de la wilaya de Tipasa pendant le repos biologique ? «Les armateurs de notre wilaya n'ont pas le choix. Soit, ils changent d'armement pour l'adapter à la pêche de la crevette au-delà des 3 milles nautiques, soit ils arrêtent l'activité pour reprendre le 1^{er} octobre. Durant la période de repos, tout le poisson disponible comme offre sur le marché provient essentiellement des wilayas de l'Ouest et même de l'Est», répond-il.

Et de préciser : «Nos collègues de l'Ouest et de l'Est ne bravent pas l'interdiction de pêche dans la zone concernée par le repos biologique, mais la nature du relief marin de ces deux régions permet de pêcher le poisson au-delà des 3 milles marins.» En effet, le plateau continental de Tipasa est très réduit, au contraire des côtes ouest et est. «Chez nous, par exemple, dès qu'on dépasse les 3 milles marins, on se retrouve à une profondeur qui peut atteindre les 100 brasses, donc impossible dans ce cas de pêcher avec des chaluts. À Arzew, par exemple, le plateau continental se prolonge jusqu'à 6 milles marins. Autrement dit, au-delà de la zone interdite à la pêche», compare-t-il. Pour schématiser, ce dernier fait savoir qu'en navigant 20 minutes vers le large dans les eaux de Tipasa, on atteint facilement les 60 brasses de profondeur, alors qu'à l'ouest du pays, même avec une heure de navigation, on reste toujours dans la zone du plateau continental. «Avec le retour de la saison de la pêche, les prix du poisson chuteront jusqu'à 50, voire 60%, compte tenu de la disponibilité de l'offre en quantité», prévoit-il.

Dans cet ordre d'idées, il cite l'exemple du prix du rouget. «L'année dernière, le prix du rouget se négociait pendant la période de repos biologique à 6 millions de centimes le casier de 22 kg maximum. Dès le 1^{er} octobre, son prix ne coûtait que 2,5 millions de centimes», se rappelle-t-il. À l'en croire, les prix du poisson connaîtront à partir du 1^{er} octobre une baisse significative. C'est ce que souhaite le consommateur.

■ Amirouche Lebbal

BOUMERDÈS. AQUACULTURE **Ensemencement de plus de 700.000 alevins en cages flottantes**

Une vaste opération d'ensemencement de plus de 700.000 alevins de poisson (daurade royale et loup de mer), en cages flottantes en mer a été lancée à Boumerdès, a-t-on appris, dimanche, de la Direction de wilaya de la pêche et des ressources halieutiques. Selon le directeur local du secteur, Kadri Cherif, l'opération, lancée samedi et prévue sur 15 jours, concerne une ferme privée d'aquaculture en cages flottantes située sur la partie-Est du littoral de la commune de Zemmouri, à l'est de la wilaya. Il s'agit de la 2e opération du genre menée dans cette ferme. Elle s'inscrit dans un programme visant à ensemercer, avant la fin de l'année 2026, le plus grand nombre possible d'alevins de différentes espèces dans les exploitations et fermes aquacoles en cages flottantes réparties le long du littoral de Boumerdès. Le responsable prévoit une production d'au moins 400 tonnes de poissons/an, une quantité appelée à augmenter progressivement après l'achèvement de l'ensemencement de la totalité des alevins programmés au niveau de cette ferme. Cette opération vise à développer l'aquaculture marine en cages flottantes, préserver la biodiversité des espaces marins, encourager la pratique de l'aquaculture auprès des jeunes et contribuer à l'activité touristique à travers la valorisation de ces espaces maritimes.